

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 19 novembre 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nathalie Laks, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, J. Personnaz, P. Meylan, S. Pérou, M. Aragon, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à C. Seifert, S. Baud donné à T. Eudes, G. Vilmint donné à S. Manganelli,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	16
Votants	19
Dont pouvoirs	03

N° 2021-69

### FINANCES- Décision modificative N°3

Il est nécessaire pour la commune de voter une décision modificative afin de permettre de rectifier l'affectation de subventions 2020 initialement prévues comme amortissables alors qu'elles sont non amortissables.

De plus, compte tenu de certains projets d'investissements non prévus au moment du vote du BP 2021, il convient d'ajouter des crédits au chapitre 21 afin de pouvoir en temps utiles d'honorer les factures.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de délibérer sur la décision modificative suivante :

Investissement			+ 63 268 €
Recettes			
Chapitre 13		Subventions d'investissement	
	Compte 1341	DETR non amortissable	+ 61 323 €
	Compte 1342	Amendes de police non amortissable	+ 1 945 €
Dépenses			+ 63 268 €
Chapitre 13		Subventions d'investissement	
	Compte 1331	DETR amortissable	+ 61 323 €
	Compte 1332	Amendes de police amortissable	+ 1 945 €
Chapitre 020		Dépenses imprévues	-40 000 €
Chapitre 21		Immobilisations corporelles	
	Compte 2152	Installations voirie	+ 40 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,



Le maire,

Marc GENOUD

